

CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

Paris, 6 au 8 juin 2016

Académie diplomatique internationale de Paris
4bis avenue Hoche, Paris 8^e

Programme

CONTEXTE

Les actes terroristes connaissent une forte recrudescence dans le monde et sont de plus en plus meurtriers. Ils concernent désormais directement une grande partie des pays de l'espace francophone qui, comme l'a montré l'actualité récente, a payé un lourd tribut.

Le terrorisme porte gravement atteinte aux équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des États et des communautés, et est, de ce fait, susceptible de compromettre la paix et la stabilité au sein de régions et de sous-régions. Ce phénomène se caractérise désormais par une multiplication des acteurs terroristes et une diversification de leurs modes opératoires. Les mouvances présentes au sein de notre espace ont à la fois une dimension « globale » et locale. C'est notamment le cas de l'« État Islamique », avec Boko Haram, de la mouvance Al-Qaida (Al-Qaida au Maghreb islamique, Al Mourabitoun, Ansar Dine, Ansar al-Charia), d'Al Shabab. Ces évolutions rendent la lutte contre les activités de ces groupes particulièrement ardue, et nécessitent un degré de coordination des moyens de répression et de prévention particulièrement élevé. De surcroît, ces menaces vont de pair avec l'influence d'un prosélytisme salafiste, qui tend notamment à bousculer les équilibres des confréries musulmanes traditionnelles et qui peut conduire à une radicalisation violente d'une partie de la jeunesse.

Les acteurs terroristes, parfaitement au fait des fragilités des espaces dans lesquels ils opèrent, et dont les liens avec les acteurs « traditionnels » de la criminalité organisée sont désormais établis, exploitent les failles des systèmes étatiques. Les trafics illégaux, les risques d'éclatement ou de généralisation des conflits, la multiplication de foyers irrédentistes, les tensions géopolitiques autour d'enjeux énergétiques, la pauvreté endémique, ou encore les crispations identitaires sont autant d'éléments qui menacent les pays confrontés au terrorisme de manière récurrente.

Le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il se distingue par une certaine fascination qu'il exerce sur une partie de la jeunesse, sans perspectives d'avenir et sans ancrage dans la société. Les terroristes instrumentalisent ces situations individuelles dans lesquelles le lien familial, social, scolaire, citoyen, a été fragilisé ou rompu. Cette idéologie destructrice remet en cause les valeurs de paix, de justice et de liberté, qui sont au cœur des actions de la Francophonie.

L'ACTION DE LA FRANCOPHONIE

Dès sa prise de fonction en janvier 2015, la Secrétaire générale de la Francophonie a érigé la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente au rang des priorités de son mandat. Se fondant sur les

dispositions de la résolution sur le terrorisme adoptée lors du Sommet de Dakar en novembre 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, cette résolution consacre la volonté et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre pour parvenir à éradiquer ce fléau.

Dès 1995, consciente de cette menace, la Francophonie s'est fortement impliquée dans les actions menées par la communauté internationale pour y faire face, conformément au mandat qui lui est conféré par certains de ses textes fondamentaux*. Plus tard, face à l'intensification des actes terroristes, la Francophonie s'est dotée de textes et de résolutions spécifiquement dédiés à cette question. L'implication de la Francophonie s'est notamment traduite par sa condamnation de tout acte terroriste et par son soutien à la ratification et la mise en œuvre de certains instruments internationaux élaborés pour lutter contre toutes les pratiques susceptibles de favoriser son développement.

Parallèlement, depuis deux décennies, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte un soutien aux États et gouvernements francophones en vue de moderniser leurs appareils administratifs, judiciaires et sécuritaires et d'asseoir l'autorité de leurs institutions en promouvant la culture démocratique. Des actions spé-

cifiques visant à éliminer les discriminations et à protéger les droits de tous sont également inscrites au programme de ses activités, y compris dans le domaine de la réforme des systèmes de sécurité. Elle mène également des actions en faveur de l'intégration des jeunes dans la vie sociale, économique et politique, mais aussi, de l'éducation, de la formation professionnelle, et de la promotion des échanges et de la diversité culturelle et religieuse.

C'est sur la base des actions déjà entreprises et des outils dont elle dispose, qu'il s'agit désormais de conforter et de renforcer la cohérence de l'action de la Francophonie d'une manière plus spécifiquement adaptée au nouveau contexte stratégique de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente.

***Déclaration de Bamako (2000)**
sur la démocratie, les droits et les libertés
dans l'espace francophone,
et la **Déclaration de Saint-Boniface (2006)**
sur la prévention des conflits
et la sécurité humaine.

LUNDI 6 JUIN

09.00 – 10.00

Enregistrement des participants et accueil café

10.00 – 12.00

LA FRANCOPHONIE, ESPACE EXPOSÉ AUX MENACES ET AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Cérémonie d'ouverture

Maître de cérémonie : **M. Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU**, Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF).

Mot de bienvenue par **M. Michel DUCLOS**, Directeur général de l'Académie diplomatique internationale de Paris, suivi des allocutions de : **M. Bernard CAZENEUVE**, Ministre de l'Intérieur (France), **M. Hédi MAJDOUB**, Ministre de l'Intérieur (Tunisie), **M. Tiéman Hubert COULIBALY**, Ministre de la Défense et des Anciens combattants (Mali), **M. Moussa FAKI MAHAMAT**, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale (Tchad), **M. Jean-Claude GAKOSSO**, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger (République du Congo), **M. Rudy DEMOTTE**, Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des Relations internationales.

Discours d'ouverture et lancement des travaux par **Mme Michaëlle JEAN**, Secrétaire générale de la Francophonie.

12.00 – 13.30

SÉANCE PLÉNIÈRE :

Intervention de **M. Jean-Paul LABORDE**, Sous-secrétaire général des Nations unies, Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme (Nations unies).

NOTIONS, CONCEPTS ET RÉFÉRENTIELS DE LA RADICALISATION DANS L'ESPACE FRANCOPHONE (Cadrage des objectifs de la conférence) : **Mme Salma BELAALA**, chercheuse Marie Curie sur la prévention de la radicalisation violente Sahel et Maghreb (Algérie - France), **M. Cheikh Tidiane GADIO**, ancien Ministre des Affaires étrangères et Président de l'Institut panafricain de Stratégies (Sénégal).

13.30 - 14.30

Déjeuner

14.30 – 17.30 - ATELIERS PARALLÈLES

SESSION 1 : Jeunesse, éducation et intégration politico-économique

La radicalisation violente des jeunes est, en partie, l'expression d'une rupture politique entre d'un côté, des individus et/ou des groupes vulnérables de jeunes, et, d'un autre, l'État nation moderne.

Au cours des discussions et des débats qui auront lieu dans le cadre de ce premier atelier de travail, il conviendra d'aborder la question de la prévention de la radicalisation de ces groupes sociaux en termes d'intégration de l'identité politique de la jeunesse et d'inclusion économique. Le lien d'appartenance à une identité politique nationale ou locale est au cœur de l'intégration politique. Il apparaît donc important d'articuler l'inclusion économique, culturelle et éducative des jeunes à travers le prisme de l'identité politique au niveau national et local.

- Président de session : **M. Rachid BENZINE**, universitaire, islamologue et politologue (Maroc).
- Modératrice : **Mme Delphine BYRKA**, consultante sur les questions de terrorisme et ancienne grand-reporter (France).
- Rapporteuses : **Mme Dilek ELVEREN** et **Mme Sarah NARDONE**, OIF.
- Intervenants : **M. Kako NUBUKPO**, Professeur agrégé en économie, ancien Ministre, Directeur de la Francophonie économique et numérique (OIF), **Mme Reki Moussa IBRAHIM YACOUBOU**, Administrateur-Directrice générale d'ASUSUS.A (Niger), **M. Moulay El Hassan ELALAOUI TALIBI**, ancien Aumônier musulman des prisons (France), **Mme Maïmou WALLI**, coordinatrice du projet d'appui pédagogique aux Écoles coraniques (Niger), **M. El Hadji Abou GUEYE**, coordonnateur de la Plateforme internationale des Réseaux jeunesse Francophones - PIRJEF (Sénégal), **Mme Nadia CHAABANE**, ENDA Inter-Arabe (Tunisie), **Mme Gabriele GÖTTELMANN**, consultante internationale en politiques publiques comparatives (France), **Mme Noëlie KOURAOGO**, coordinatrice Jeunesse et Genre - Amnesty International (Burkina Faso).

SESSION 2 : Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme

Dépassant largement les moyens pouvant être mobilisés dans le cadre d'une réponse sécuritaire, la lutte contre le terrorisme appelle à l'évidence une réponse plus globale.

À cet égard, le renforcement et l'adaptation des règles et des institutions de l'État de droit sont impératifs : des institutions fragiles sont en effet sources d'instabilité et font ainsi le lit du terrorisme. De même, des institutions faibles et sans moyens légaux modernes et adaptés favorisent les activités criminelles (trafics, etc.), qui alimentent les réseaux terroristes. À cet égard, le renforcement des institutions de l'État de droit et en particulier de l'ordre judiciaire, et leur bonne coopération (nationale et internationale, formelle et informelle), sont d'une importance particulière.

Il s'agira, lors de cette session, d'analyser les voies et moyens à la disposition de la Francophonie, qui permettront de renforcer son action dans ce sens. L'OIF fonde notamment sa démarche sur la mobilisation des Réseaux institutionnels de la Francophonie dont la diversité des approches et la variété de l'expertise sont de nature à offrir un large éventail de perspectives.

- Président de session : **M. François FALLETTI**, Secrétaire général de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), ancien Procureur général près la Cour d'Appel de Paris (France).
- Modérateur : **M. Michel CARRIÉ**, Sous-directeur a.i Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF
- Rapporteurs : **M. Amadou DIALLO** et **Mme Veridiana MATHIEU**, OIF.
- Intervenants : **M. Jackson Francis NGNIE KAMGA**, Bâtonnier (Cameroun), **M. Jean-Philippe MORANGE**, Conseiller spécial, Direction exécutive du comité contre le terrorisme (Nations unies), **M. Jean-Paul JEAN**, Président de chambre à la Cour de cassation et Directeur du service de documentation, des études et du rapport (France), **Mme Hajer GUELDICH**, chercheur en droit public et Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis - Université de Carthage, membre de la Commission de l'Union africaine pour le droit international – CUADI (Union africaine), **M. El Houssein OULD NAGI**, Conseiller à la Présidence de la République (Mauritanie), **M. Jérôme ANOMAN**, Procureur général d'Abidjan (Côte d'Ivoire), **M. Cherkaoui ROUDANI**, Député (Maroc - APF).

MARDI 7 JUIN

09.00 – 09.30

Accueil café

09.30 – 12.30 - ATELIERS PARALLÈLES

SESSION 3 : Intégration des dimensions droits de l'Homme et libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme

Il s'agira de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte le respect des droits de l'Homme dans l'élaboration de stratégies de prévention de la radicalisation violente, partant du principe que la négation des droits, et les frustrations qui en découlent, favorisent (parallèlement à d'autres facteurs) l'émergence de ce phénomène.

De même, il conviendra de voir comment trouver un équilibre entre les deux impératifs que sont la défense des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, sachant que si des mesures exceptionnelles restrictives de certaines libertés peuvent être nécessaires, cette stratégie s'avère contre-productive dès lors que ces mesures sont disproportionnées ou abusives.

Plus généralement, il s'agira d'analyser la façon dont la Francophonie peut renforcer son action de protection et de promotion des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste en lien avec ses partenaires (OIG, OING, APF, Réseaux institutionnels, INDH, ...).

- Président de session : **M. Jacques TOUBON**, Défenseur des droits, Secrétaire général de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie - AOMF (France).
- Modératrice : **Mme Véronique GAYMARD**, journaliste, RFI (France).
- Rapporteurs : **M. Salvatore SAGUÈS** et **Mme Delphine COUVEINHES MATSUMOTO**, OIF.
- Intervenants : **Mme Amna GUELLALI**, Directrice du bureau de Human Rights Watch (Tunisie), **M. Pierre-François DOCQUIR**, Conseiller juridique principal (Article 19), **M. Jacques LEGENDRE**, Sénateur, Président de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie - APF (France), **M. Bernard DEVOS**, Délégué général aux droits de l'enfant - AOMF (Belgique), **Mme Drudeisha MADHUB**, Commissaire à la protection des données personnelles de l'Île Maurice, experte auprès des Nations unies au sein du UN Global Pulse Data Advisory Group (Maurice - AFAPDP), **M. Boudjamaha BAIKA**, ancien Commissaire de police - Lutte anti-drogue (Niger), **M. Patrick CHARLIER**, Directeur d'Unia (Belgique), **M. Hervé HENRION**, Conseiller juridique, Commission nationale consultative des droits de l'Homme - CNCDH (France).

SESSION 4 : Systèmes de sécurité : Adaptation et mutualisation des informations et des moyens

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente, les États et gouvernements francophones, ainsi que les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux font face à des défis sécuritaires majeurs.

Ce contexte exige notamment de repenser la sécurité afin que celle-ci soit en mesure de répondre non plus seulement aux menaces conventionnelles mais également aux menaces de type asymétrique dont relèvent le terrorisme et son corollaire, le crime organisé.

De plus, face au caractère de plus en plus flou de la ligne de démarcation entre sécurité intérieure et extérieure, il convient de repenser et d'adapter les systèmes de sécurité afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre ces nouveaux acteurs d'insécurité.

Enfin, un accent devra être mis sur la nécessité de renforcer la collaboration entre services de sécurité et de renseignements nationaux, afin de favoriser l'échange d'informations, qui est un outil essentiel de la lutte contre le terrorisme.

- Président de session : **M. Jean-Claude COUSSERAN**, ancien Ambassadeur de France, Conseiller principal de l'Académie diplomatique internationale de Paris (ADI).
- Modérateur : **M. Samy GHORBAL**, Journaliste, *Jeune Afrique*.
- Rapporteurs : **Mme Catherine FRANÇOIS** et **M. Boubacar ISSA ABDOURHAMANE**, OIF.
- Intervenants : **M. Emile PEREZ**, Président du Réseau international francophone de formation policière
- FRANCOPOL, Directeur de la Coopération internationale du Ministère de l'Intérieur (France), **M. Arthur BOUTELLIS**, Directeur du Centre des opérations de Paix à l'International Peace Institute (IPI), **M. Guy RAPAILLE**, Président du Comité permanent de contrôle des services de renseignement (Comité « R ») (Belgique), **M. Soumeylou Boubeye MAIGA**, ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Défense (Mali), **M. Gatama GUIBAÏ**, Directeur de publication - l'Œil du Sahel (Cameroun), **M. Pierre OULATTA**, Président de la Commission de la Sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale (Côte d'Ivoire - APF), **Mme Carole MOTTET**, Conseillère principale, Direction de la sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (Suisse).

13.00 – 14h30

Déjeuner

14.30 – 17.30 - ATELIERS PARALLÈLES

SESSION 5 : Enjeux et défis territoriaux et locaux dans la lutte contre le terrorisme

Le rôle joué au niveau local, à la fois, par les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les services régaliens constitue un mode d'action majeur de la lutte antiterroriste.

Il s'agit dans ce dernier cas d'examiner les modalités d'instauration de l'autorité de l'État dans les zones de non droit sous contrôle des djihadistes. La présente session porte sur l'identification des modalités de gouvernance politico-sécuritaires de territoires fiefs de la radicalisation violente à travers notamment les expériences connues, dans différents pays, en matière de partenariat entre d'un côté, les autorités locales et traditionnelles, et d'un autre, les acteurs sécuritaires au niveau local et central.

En outre, il apparaît utile d'examiner de quelle manière, les politiques publiques locales, notamment urbaines, peuvent constituer des outils de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation.

- Présidente de session : **Mme Rachel BOCHER**, Conseillère municipale de Nantes, déléguée à l'accueil des nouveaux Nantais et à la Francophonie (Association internationale des maires francophones - AIMF).
- Modérateur : **M. Sedik ABBA**, journaliste MondeAfrique.com (Niger).
- Rapporteuses : **Mme Lauren GIMENEZ** et **Mme Joëlle AZAR**, OIF.

MARDI 7 JUIN (SUITE)

- Intervenants : **M. Claude Albert NGOMSI**, Bureau régional pour l'Afrique (ONU-HABITAT), **M. Patrice LENORMAND**, Chef d'unité adjoint, Société civile et autorités locales (DEVCO - Union européenne), **M. Pierre N'GAHANE**, Préfet, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (France), **M. Bakary SAMBE**, Fondateur de l'Observatoire des radicalismes et conflits religieux en Afrique - ORCRA, Timbuktu Institute (Sénégal), **M. Cherif FERJANI**, enseignant-chercheur - Laboratoire GREMMO MSH, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (France), **M. Jean-Daniel BIELER**, Ambassadeur et Envoyé spécial au Sahel et dans la Région des Grands Lacs (Suisse), **Mme. Ndioro NDIAYE**, ancienne Ministre, coordinatrice du Réseau francophone égalité Femme-Homme (Sénégal).

SESSION 6 : L'action collective et citoyenne dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente

Les modes d'action collective et citoyenne en prévention de la radicalisation violente s'organisent autour de deux modèles : un modèle formalisé et organisé autour par exemple d'associations de femmes ou de groupes de pression, un second, revêtant un caractère informel, existant à l'état latent au sein des populations à travers des courants culturels informels, musicaux, d'identités communautaires et de communautés religieuses. Il est donc important d'identifier ces deux dimensions de la prévention dans le cadre d'une action collective renforçant de manière sociétale/intégrée la lutte contre le terrorisme.

Il s'agira de voir comment la Francophonie peut appuyer et promouvoir ces modèles d'action collective et citoyenne au sein de l'espace francophone.

- Présidente de session : **Mme Salma BELAALA**, chercheuse Marie Curie sur la prévention de la radicalisation violente Sahel et Maghreb (Algérie - France)

- Modératrice : **Mme Isabelle LASSERRE**, Rédactrice en chef adjointe, *Le Figaro*.

- Rapporteurs : **M. Alassane N'DIAYE** et **Mme Tracy NTUMBA BUSANGA**, OIF.

- Intervenants : **M. Matthias LERIDON**, Président de la Compagnie de Trucy, Président de Tilder et Co-président d'African Artists for Development (France), **Mme Julie MIVILLE-DECHENE**, Présidente du Conseil du statut de la femme du Québec (CSF - Québec), **Mme Carole BEILLEAU**, responsable de la mobilisation des ressources, Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), **M. Alassane THIAM**, chargé de projet de Microbedda Boko Halal (Mauritanie), **Dr. Moulaye HASSANE**, Chargé de recherches et d'études arabes et islamiques, Dynamique de l'Islam - Chef du Département Manuscrits arabes et ajamis (Niger), **M. Simon NACOULMA**, coordonnateur - Initiative communautaire « Changer la Vie / Nazemse » (Burkina Faso), **M. Oussama NABIL**, Directeur du département de français, Directeur général de l'Observatoire d'Al-Azhar, membre du Centre de dialogue religieux (Égypte).

MERCREDI 8 JUIN

09.00– 09.30

Accueil café

09.30 – 11.00

SÉANCE PLÉNIÈRE : RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE SUR LA CYBERSÉCURITÉ ET LA CYBERDÉFENSE

Modéré par : **M. Kako NUBUKPO**, Professeur agrégé en économie, ancien Ministre, Directeur de la Francophonie économique et numérique (OIF)

Intervenants : **M. Eric ADJA**, Directeur adjoint de la Francophonie économique et numérique (OIF), **Mme Solange GHERNAOUTI**, Professeure à l'École des Hautes écoles de commerce de l'Université de Lausanne, Directrice de recherche en cybersécurité et sciences de la complexité (Suisse), **Colonel François OUÉDRAOGO**, Directeur de l'Agence nationale du renseignement - ANR (Burkina Faso), **M. Jean-François BUREAU**, Directeur des Affaires institutionnelles et internationales - EUTELSAT (France), **M. Philippe ACHILLEAS**, Professeur de droit public, Université de Caen–Normandie / Université Paris Sud, fondateur et Directeur de l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications - IDEST (France).

11.15 – 12.45

SÉANCE PLÉNIÈRE : LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU TERRORISME

Modéré par : **M. Tidiane DIOH**, Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF.

Mme Delphine BYRKA, consultante sur les questions de terrorisme et ancienne grand-reporter (France), **M. Benoît LAPORTE**, Directeur adjoint (France 24), **M. Adel BSILI**, membre de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle - HAICA (Tunisie).

13.00 – 14.00

Déjeuner

14.00 – 15.45

SÉANCE PLÉNIÈRE : POUR UNE APPROCHE FRANCOPHONE INTÉGRÉE ET CONCERTÉE

- Modérateur : **M. Georges NAKSEU-NGUEFANG**, Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF.

- Intervenants : **M. Angel LOSADA FERNANDEZ**, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel (Union européenne - SEAE), **Mme Carole BELLAMY**, Présidente du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), **M. Mahamadou SAMAKÈ**, Conseiller Gouvernance (G5 Sahel), **M. Pascal TERRASSE**, Secrétaire général parlementaire (APF), **M. Abdoul Kader Amadou NAÏNO**, Conseiller au sein de la Commission du Bassin du Lac Tchad, **Représentant** du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme de l'Union africaine (Union africaine - CAERT) (à confirmer), **Représentant** de la Commission économique des États d'Afrique centrale - CEEAC (à confirmer).

15.45 – 17.15

INITIATIVE « LIBRES ENSEMBLE »

Prévenir la radicalisation violente des jeunes, c'est d'abord faire société avec eux. C'est, avec eux et avec la société civile, allumer les contrefeux de l'éducation, de la culture, de l'histoire dans les écoles, les universités, les associations, les salles de sport et de spectacle, dans les familles, dans les rues, les villages, les quartiers et les villes. C'est, au plus près du terrain mais aussi sur internet et sur les réseaux sociaux, agir et porter ensemble des messages positifs, intelligents, reliant.

Pour cette plénière intitulée « Libres ensemble » nous proposons une première partie qui nous permettra d'appréhender les réalités de terrain grâce à un regard croisé entre des acteurs de la prévention venus du Québec, de Bondy en Ile de France et du Niger, ainsi qu'un témoignage rare de Mathieu, venu de Suisse.

La deuxième partie nous permettra d'aller vers « Une Francophonie des solutions » créée par les jeunes : nous découvrirons le mouvement « Libres ensemble », son activation sur les réseaux sociaux, comment s'organisent les jeunes sur le numérique pour nous prévenir des « Risks ».

- Modératrice : **Mme Élisabeth TCHOUNGUI**, journaliste (Cameroun-France).
- Intervenants, première partie : **M. Mathieu ARLETTAZ** (Suisse), **M. Herman OKOMBA-DEPARICE**, Directeur du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (Québec), **Mme Dalila HASSANI**, Principale adjointe de la Cité scolaire Jean Renoir de Bondy (France), **Mme Maimou WALI**, responsable associative pour l'éducation des jeunes enfants (Niger).
- Invitée spéciale : **Mme Nadia REMADNA**, Présidente de la Brigade des mères à Sevran (France)
- Intervenants, deuxième partie : **Mme Penda DIOUF**, auteur-dramaturge (France-Sénégal), **M. Ismaël SAIDI**, réalisateur de la pièce *Djihad* (Belgique-Fédération Wallonie Bruxelles), **M. Farid ARAB**, Président de l'association pour l'entrepreneuriat social (France), **M. Kouakou-Wilfried KOUAKOU**, lauréat du concours Risk 2016 (Côte d'Ivoire), **Mme Sinatou SAKA**, blogueuse (Bénin).
- Invité spécial : **M. Boyan RADOYKOV**, Chef de section, Secteur de la communication et de l'information (Unesco).

17.15 – 17.45

CLÔTURE DES TRAVAUX

Synthèse des travaux par **M. Adama OUANE**, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

17.45 – 18.45

POUR UNE STRATEGIE FRANCOPHONE

Cérémonie de clôture

Maître de cérémonie : **M. Louis HAMANN**, Porte-parole de la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF).

Allocutions de : **Mme Fayza ABOULNAGA**, Conseillère du Président de la République pour les affaires de Sécurité nationale (Égypte), **M. André VALLINI**, Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie (France), **M. Lejeune MBELLA MBELLA**, Ministre des Relations extérieures (Cameroun), **M. Ibrahim YACOUBA**, Ministre des Affaires étrangères (Niger), **Mme Béatrice ATALLAH**, Ministre des Affaires étrangères (Madagascar), **M. Hamed BAKAYOKO**, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur (Côte d'Ivoire).

Mot de clôture par **Mme Michaëlle JEAN**, Secrétaire générale de la Francophonie.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

57 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21 avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org

   OIFfrancophonie

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE

la francophonie